

Lutte contre l'ambroisie

P/EV - Mai 2021

L'ambroisie à feuilles d'armoise et l'ambroisie trifide sont des espèces annuelles invasives originaires d'Amérique du Nord, ce sont des plantes pionnières qui colonisent préférentiellement les terrains non couverts. Elles sont très concurrentielles pour les cultures et leur pollen est très allergisant.

Une nuisance pour la santé publique

Le pollen des ambrosies, émis de fin juillet à début octobre est très allergisant et peut provoquer divers symptômes invalidants chez les personnes sensibilisées. **Contrôler la présence d'ambroisie chaque année, avant la floraison, c'est agir pour la santé de tous.** Les communes doivent nommer un référent territorial et se rapprocher du coordinateur départemental ambroisie pour le former. Toute présence doit être signalée sur : www.signalement-ambroisie.fr.

Une lutte réglementée

Compte-tenu des enjeux, un arrêté national du Ministère de la Santé, puis des arrêtés préfectoraux ont déjà été pris dans plusieurs départements de la région (le 12/07/2019 pour le Lot), obligeant les gestionnaires et exploitants agricoles à prévenir la pousse des plants d'ambroisie et à détruire les plants avant leur floraison et leur grenaison. En cas d'obligation de destruction de parcelle due à une trop forte présence d'ambroisie, il est possible de conserver les aides PAC en déclarant un accident de culture. La destruction des ambrosies avant floraison et grenaison doit s'effectuer jusqu'en limite de propriété, en incluant les talus, fossés et chemins.



LUTTE SUR PARCELLES AGRICOLES

Intercaler 2 ou 3 cultures d'hiver successives permet de gérer les parcelles très infestées en offrant des fenêtres d'intervention après récolte pour des déchaumages et déstockages de graines d'été.

La surveillance des bords de parcelles est primordiale. Il faut également veiller à ne pas apporter des graines d'ambroisie via le matériel de récolte ou de travail du sol.

Après récolte des céréales d'hiver (blé, orge, avoine, triticale) et de colza et pois

2 situations

1) Avec interculture

- Semis de couvert à base d'espèces multicoupees (type Sorgho Sudan, Moha, trèfles d'été) immédiatement après récolte de la céréale, en technique simplifiée avec combiné de semis (herse rotative, disques, etc.). L'ambroisie poussera dans le couvert.
- Coupe par broyage ou fauche laissée sur place, ou pâturage du couvert contenant l'ambroisie avant la floraison de l'ambroisie pour éviter la dispersion du pollen. Selon les conditions de l'année et la durée de l'interculture, 1 à 3 coupes ou pâturages seront nécessaires

2) Sans interculture

- Faux semis par déchaumage superficiel (5 cm) pour diminuer le stock semencier d'ambroisie. Réaliser le 1^{er} déchaumage superficiel dès la moisson pour profiter de l'humidité afin de faire lever l'ambroisie, réaliser les faux semis après chaque levée d'ambroisie. Equiper l'outil d'un rouleau permet un rappuyage plus favorable aux levées d'ambroisie.

Lutte contre l'ambroisie

En tournesol

L'ambroisie appartient à la famille des astéracées (composées) comme le tournesol. Ces deux plantes ont le même cycle végétatif (levée d'avril à juin, floraison en juillet et août, maturité des graines de septembre à octobre). L'ambroisie pose donc de grosses difficultés de désherbage dans cette culture, qui nécessite du temps pour lever et couvrir le rang. Si le désherbage a échoué, l'ambroisie peut dépasser le tournesol dès juillet et compromettre la récolte.

Dans les situations à forte infestation d'ambroisie (plus de 200 pieds/m²) la culture de tournesol est déconseillée.

Après préparation du sol, réaliser un faux semis dès que possible pour faire lever l'ambroisie (terre fine et rappuyée en surface pour faire germer un maximum de graines), ce qui implique de retarder le semis à début mai.

Détruire les levées d'ambroisie avant le semis du tournesol sans remuer le sol par un traitement phytosanitaire à base de glyphosate (720 g/ha de matière active glyphosate, soit 2 l/ha de produit dosé à 360 g/l*). Sur les parcelles peu infestées, un désherbage de prélevée suffit.

Sur les parcelles très infestées, privilégier les variétés tolérantes aux herbicides avec un programme de désherbage de prélevée et post-levée. Ces programmes peuvent être complétés par un désherbage mécanique en culture. Pour réduire les quantités de produit phytosanitaire appliquées et limiter le développement des résistances, privilégier le désherbage mécanique et les applications localisées de produit de post-levée sur le rang à l'aide d'une désherbi-neuse.

	Post-semis - Prélevés		Crosse	Cotylédons		1 paire de feuilles	2 paires de feuilles	5 à 8 feuilles	Limite de passage bineuse
	Dans les trois jours après le semis	Après trois jours après le semis		Avant l'étalement complet des cotylédons	A partir de l'étalement complet des cotylédons				
Houe rotative*	15 km/h				15 km/h	5 à 10 km/h			
Herse étrille*	5 à 7 km/h ●●●				3 km/h max ●●	3 à 6 km/h ●●●	4 à 7 km/h ●●●	5 à 7 km/h ●●● ou ●●●●	
Bineuse							4 km/h*	5 à 10 km/h*	5 à 10 km/h*

 Passage possible

 Passage possible avec précaution

 Passage à proscrire

Pré-levée**

Flurochloridone 2 l/ha ou Métribromuron 2 à 2,5 l/ha
Attention au respect des doses en fonction du type de sol.

Post-levée**

3 solutions :

- 2 applications de Imazamox à 0,625 l/ha + Actirob B (ou Dash HC) à 1 l/ha
- 2 applications de Tribénuron-méthyl à 30 g/ha+Trend 90
- 1 application de Imazamox à 1,25 l/ha+Actirob B (ou Dash HC) à 2 l/ha

En post-levée, intervenir sur des ambrosies de 2 à 6 feuilles maximum et respecter le stade 4 feuilles du tournesol. L'usage répété des mêmes matières actives peut entraîner des résistances, notamment si l'efficacité n'est pas complète ou si les stades d'applications ne sont pas respectés.

(*) Source : www.arvalis-infos.fr

(**) Source : www.terresinovia.fr et ACTA

Lutte contre l'ambroisie

En soja

Après préparation du sol, réaliser un faux semis dès que possible pour faire lever l'ambroisie (terre fine en surface pour faire germer un maximum de graines), ce qui implique de retarder le semis à début mai.

Détruire les levées d'ambroisie sans remuer le sol par un traitement glyphosate (720 g/ha de matière active glyphosate, soit 2 l/ha de produit dosé à 360 g/l*).

Privilégier le semis au semoir monograine pour ne pas remuer le sol en semant le soja. Il est possible de semer le soja jusqu'à 60 cm d'écartement afin de pouvoir le biner. Si semis au semoir à céréales, le passage de la herse étrille ou de la houe rotative à l'aveugle est possible dans les 5 jours suivant le semis, augmenter alors la densité de semis (+10%) et la profondeur de semis (4 cm).

La seule solution chimique est l'imazamox**. La double application est la plus efficace. Pour cela, la première intervention doit être précoce : à partir de 2 feuilles unifoliées jusqu'à 1 feuille trifoliée (18 à 28 jours après le semis).

Seules les ambrosies jeunes de 2 à 6 feuilles sont sensibles, au-delà l'efficacité décroît. La deuxième intervention se fait 6 à 10 jours après. Une phytotoxicité passagère peut intervenir sans incidence systématique sur le rendement.

- En cas de semis au semoir monograine, pour réduire les quantités de produit appliquées et limiter le développement des résistances, privilégier les applications localisées de produit sur le rang à l'aide d'une désherbeuse.

- En cas de semis au semoir à céréale, le passage de la herse étrille ou de la houe rotative en post-levée est possible à partir de 2 feuilles trifoliées du soja.

Si l'ambroisie est mal maîtrisée après désherbage, il est possible d'utiliser une écimeuse pour couper les inflorescences avant la floraison afin de limiter l'émission de pollen et la production de graines.

	Post-semis Prélevés	Post-semis Germés	Crosse	Cotylédons	1 ^{ères} feuilles unifoliées	1 ^{ère} feuille trifoliée	Hauteur 10 à 25 cm	Hauteur 25 à 50 cm
Houe rotative*	15 à 20 km/h	15 à 20 km/h		< 10 km/h	12 à 15 km/h	15 à 20 km/h	15 à 20 km/h	
Herse étrille*	8 à 12 km/h ●●●●	8 à 12 km/h ●●●		2 km/h	3 km/h ●●	4 à 5 km/h ●●●	6 à 7 km/h ●●●●●	
Bineuse					3 km/h si protège plants	5 km/h	6 km/h	7 à 8 km/h

	Passage possible
	Passage possible - Réglages faciles
	Passage possible avec précaution
	Passage à proscrire

Réglage de l'agressivité des dents de la herse :
inclinaison des dents faibles ● à ●●●● forte

Pré-levée**

Métobromuron 1,5 à 2 l/ha
Attention au respect des doses en fonction du type de sol.

Post-levée**

2 solutions :

- 1 application de Bentazone à 1kg/ha, puis 1 application de Imazamox+Actirob B 8 à 10 jours plus tard
- 2 applications de Imazamox à 0,625 l/ha + Actirob B

(*) Source : www.arvalis-infos.fr
(**) Source : www.terresinovia.fr et ACTA

En post-levée, intervenir sur des ambrosies de 2 à 6 feuilles maximum et respecter les stades 2-3 feuilles vraies du soja. Au-delà, l'efficacité décroît. L'usage répété des mêmes matières actives peut entraîner des résistances, notamment si l'efficacité n'est pas complète ou si les stades d'applications ne sont pas respectés.

Lutte contre l'ambroisie

En maïs

Dans les parcelles de maïs où l'ambroisie est présente, les programmes herbicides doivent être ajustés et une intervention en post-levée peut être nécessaire.

Pour réduire les quantités de produit phytosanitaire appliqués et limiter le développement des résistances, privilégier les applications localisées sur le rang à l'aide d'une désherbeuse. Le binage est conseillé jusqu'à la limite de passage du tracteur.



Post-levée**

Garder l'anti-graminées en prélevée + adapter le traitement herbicide de post-levée en fonction du stade des ambrosies :

- Cotylédonc à 2 feuilles : Sulcotrione (0,3 l/ha)
- 4-6 feuilles :

Sulcotrione (0,75l/ha)

ou Sulcotrione (0,5 l/ha)+Bromoxynil (0,5 kg/ha)

ou Isoxadifen+Tembotrione+Bromoxynil (0,75 l/ha)+adjuvant

ou Therbutylazine+Mésotrione (0,75 l/ha) : 1 application tous les 2 ans

Pré-levée**

Utiliser une association de matières actives : Isoxaflutole + au choix : S-métolachlor***+Safeneur ou DMTA-P ou Thiencarbazone-méthyl

L'usage répété des mêmes matières actives peut entraîner des résistances, notamment si l'efficacité n'est pas complète ou si les stades d'applications ne sont pas respectés.

(**) Source : www.terresinovia.fr et ACTA

(***) Recommandation d'emploi du S-métolachlor : ne pas utiliser sur les périmètres d'aires d'alimentation de captage

En sorgho

Pratiquer un ou plusieurs faux semis (terre fine en surface pour faire germer un maximum de graines). Privilégier les applications localisées de produit de post-levée (Bromoxynil, Sulcotrione) sur le rang à l'aide d'une désherbeuse. Le binage est conseillé jusqu'à la limite de passage du tracteur.



Sur bandes enherbées et jachères

La période du 22 mai au 30 juin d'interdiction de broyage des bandes enherbées et des jachères ne pose pas de problème en cas d'ambroisie. L'ambroisie étant remontante après coupe, il est nécessaire de la couper 2 à 3 fois au cours de l'année, généralement entre juillet et octobre.

Sur les Jachères Faune Sauvage sous contrat avec la Fédération Départementale de Chasse, le broyage est possible et soumis à autorisation*.

(*) contacter la Fédération des Chasseurs du Lot : 06 82 85 49 62

Lutte contre l'ambroisie

En prairies et luzernes

Une prairie couvrante et bien implantée limite le développement des ambrosies. L'ambroisie n'est pas toxique dans les fourrages.

On observe généralement peu de levées d'ambrosies dans les prairies semées à l'automne. Dans les prairies et luzernes semées au printemps, l'ambroisie peut se développer l'année du semis, dans ce cas, le pâturage ou la fauche de ces parcelles doit impérativement intervenir avant floraison.

Si les années suivantes la sécheresse ou le surpâturage devaient entraîner la dégradation du couvert herbacé, les ambrosies trouveraient des conditions favorables pour lever. L'ambroisie étant remontante après coupe, il est nécessaire de la couper 2 à 3 fois au cours de l'année, généralement entre juillet et octobre.



La Chambre d'agriculture du Lot est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multisites portés par l'APCA.

En zones non agricoles

Les collectivités ont un grand rôle dans la gestion et régulation de l'Ambroisie :

- Rappeler l'obligation de destruction des foyers.
- Inciter à faire détruire par la fauche ou le broyage avant la floraison pour éviter les pollens dans l'air.
- Gérer les foyers sur les terrains communaux en priorisant les plus impactants pour la santé (proximité des lieux publics, bords de route) et favoriser les actions collectives (routes, fossés, parcelles agricoles).
- Végétaliser les espaces après travaux pour concurrencer l'ambroisie.

L'ambroisie étant remontante après coupe, il est nécessaire de la couper 2 à 3 fois au cours de l'année, généralement entre juillet et octobre.

Toute présence doit être signalée sur www.signalement-ambroisie.fr. Le référent «Ambroisie» nommé par la commune-coordonne les actions de lutte.

CALENDRIER COMMUNAL

Avril-juin : végétaliser les terrains nus, réactiver la surveillance sur les foyers connus, commencer les destructions manuelles sur petits foyers et surveillance des foyers sur domaines privés. Organiser l'information des citoyens.

Juin-juillet : mettre en place les actions de gestion sur les terrains communaux. Inciter les citoyens à détruire les ambrosies sur leurs terrains avant qu'elles ne produisent du pollen.

Fin juillet : sur les foyers gérés par la fauche (bords de routes, friches, etc.), réaliser un passage avec hauteur de coupe sous les épis floraux et avant pollinisation.

Août-Septembre : (4 à 6 semaines après) sur ces mêmes foyers, faucher à nouveau si les ambrosies ont eu le temps de repousser.

Fin septembre : (4 à 6 semaines après) réaliser une dernière fauche basse si les ambrosies ont eu le temps de repousser. Ne plus intervenir à grenaison.

Octobre : végétaliser les terrains nus.

Vos interlocuteurs

Chambre d'Agriculture du Lot

Pôle environnement et végétal 05 65 23 22 22

Fabien BOUCHET-LANNAT

06 30 60 16 22

f.bouchet-lannat@lot.chambagri.fr

COMMENT PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE



Signalez sa présence grâce à
SIGNALEMENT AMBROISIE !



Sur **SIGNALEMENT-AMBROISIE.FR**

par téléphone au **0 972 376 888** ou par mail **contact@signalement-ambrosie.fr**

Application **SIGNALEMENT-AMBROISIE** disponible sur

